

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

**NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DES PARENTS D'ELEVES :
OUVERTURE DE LA CAMPAGNE D'AIDE A LA SCOLARITE 2016/2017**

Les familles souhaitant scolariser leur(s) enfant(s) de nationalité française dans un établissement appartenant au réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), peuvent solliciter l'attribution d'une **aide à la scolarité** (bourse scolaire) pour l'année 2016-2017.

Les bourses scolaires de l'AEFE sont attribuées en fonction d'une évaluation de la situation des familles fondée sur des **critères sociaux**, en prenant en considération notamment leurs **ressources de l'année 2015 et leur patrimoine**. Les enfants concernés par les demandes de bourses scolaires doivent également réunir les conditions suivantes :

1. être de **nationalité française** ;
2. être **inscrit au Registre** des Français établis en Belgique du Consulat général de France à Bruxelles, avec au moins l'un de ses parents ;
3. être âgé d'au moins **trois ans** révolus au cours de l'année civile 2016 ;

La date du Conseil consulaire de bourses scolaires, qui se réunira au printemps 2016, sera précisée ultérieurement.

Les familles nouvellement installées en Belgique qui résidaient en France, doivent obligatoirement fournir un **certificat de cessation de paiement** délivré par la Caisse d'Allocation Familiale de leur dernier lieu de résidence.

Les documents et informations utiles concernant les demandes de bourses scolaires (formulaire de demande, liste de pièces à fournir, conditions de ressources, barèmes, seuils de patrimoine mobilier et immobilier...) peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet du Consulat général de France www.consulfrance-bruxelles.org (rubrique / *Autres démarches* / *Bourses scolaires*). Les formulaires de demande peuvent également être retirés au Lycée Français Jean Monnet, au Lycée International d'Anvers ou au Consulat général de France à Bruxelles.

Une fois complétés, les dossiers de demande de bourses scolaires doivent être déposés **en prenant rendez-vous avant le 15 février 2016** avec M. Frédéric Puig, chargé des affaires sociales au Consulat général de France à Bruxelles. Les rendez-vous sont accordés par téléphone uniquement, en composant le 02 548 88 27 (ligne directe). La durée d'un rendez-vous est d'environ une heure.

Tout dossier incomplet ou présenté hors délai ne pourra être étudié./.



Marie-Christine BUTEL
Consul général